

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1447/SG/IAM dit «Arrêté de péril» prescrivant la démolition partielle d'un immeuble présentant un danger pour la sécurité publique.

n° 74-1447/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

5 septembre 1974

Numéro JO

n° 18 du 25/09/1974

Date du numéro

25 septembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

L'ensemble des planchers, la toiture et le mur d'enceinte nord-est de l'immeuble et les installations électriques devront être reprises en totalité dans tout l'immeuble.